

Travaux à l'école Sainte-Scholastique : une étude va être réalisée

Dès les communications qui ont débuté le conseil municipal, le maire de Guénange Pierre Tacconi a annoncé que 25 000 € sont prévus pour l'étude du projet de reconditionnement du Parc du Taureau, réalisée par la société NP2I Conseil. Avant de lister les différentes animations organisées sur la commune dans le cadre des Estivales.

Le Républicain Lorrain - 26 mai 2026 à 18:56 - Temps de lecture : 2 min

|



Aucune subvention n'est attendue pour la rénovation de la maternelle Les Capucines de Guénange. Photo Alain Jost

lors du conseil, le maire de Guénange Pierre Tacconi a exposé que l'école Sainte-Scholastique est un gouffre thermique, surconsommation de chauffage avec un résultat insuffisant, trop froid l'hiver, trop chaud l'été. Une étude va être réalisée afin de réaliser les travaux indispensables pour offrir aux personnels et aux élèves un environnement sain et propice aux apprentissages. La commune ne pouvant prendre en charge la globalité des financements, la chasse aux subventions est ouverte.

Alors que pour l'autre gros dossier, la rénovation de l'école maternelle Les Capucines, aucune subvention n'est possible car celles-ci ne sont accordées que pour des rénovations de groupes scolaires et non d'école seule. Résultat, l'isolation extérieure, rentabilité calculée sur 52 ans, ne sera pas réalisée. Les travaux consisteront en une rénovation des façades, la construction d'un préau et le remplacement de la porte d'entrée. Là encore les devis sont attendus sans réelle surprise.

Deux postes d'apprentis

Plusieurs présidents d'associations étaient présents dans la salle pour entendre le montant des acomptes des subventions qui leur étaient attribuées. 27 920 € pour les associations sportives dont environ 6 000 € au tennis et au handball. 16 800 € aux associations culturelles dont 13 800 à l'école de musique Les Arpèges. 52 550 € au social dont 25 750 à Apsis-Emergence et 17 500 à l'Amicale du personnel communal, soit 98 720 € de subventions. Autre somme votée, l'attribution de 40 000 € de subventions réparties entre les différentes écoles élémentaires de la commune.

Alors qu'une procédure avait été lancée en 2025 pour trouver un nouvel exploitant du centre équestre communal pour les neuf prochaines années, seul l'exploitant actuel, Au Grand Chêne, a fait acte de candidature et est donc chargé de l'exploitation du centre mais avec des conditions financières plus favorables pour la commune.

Pour terminer, les élus ont validé la création de deux postes d'apprentis, un pour les espaces verts et l'autre pour l'école à destination de la petite enfance.